

Un dossier de demande de carte de conducteur complet et valide, c'est...

Dossier de demande

dûment complété, en indiquant l'adresse personnelle du conducteur, disponible en [\[HYPERLINK "http://www.chronoservices.fr/spip.php?article49"\]](http://www.chronoservices.fr/spip.php?article49) sur notre site [\[HYPERLINK "http://www.chronoservices.fr/"\]](http://www.chronoservices.fr/) ou en Cerfa sur simple demande auprès de :

Chronoservices
Centre de gestion
BP 10061
59502 Douai cedex
Tél. : 0821 20 30 31
Fax : 03 27 08 06 49

Permis de conduire

photocopie recto verso, lisible et non coupée, du permis de conduire français :



et



Permis de conduire VERSO

Pièce d'identité

photocopie recto, lisible et non coupée, d'une pièce d'identité (autre que le permis de conduire).

Ce document peut être :

carte nationale d'identité *



passport *



titre de séjour*



A défaut d'un de ces documents d'identité, une facture d'électricité ou de téléphone fixe (moins de 3 mois), attestation de résidence délivrée par la Mairie, peuvent être acceptés, attestation de l'employeur**

Adresse

indiquer l'adresse de résidence en France du conducteur est obligatoire. Il faut impérativement la préciser à l'emplacement réservé sur le formulaire de demande de carte. (même dans le cadre d'un contrat de services avec l'option **Livraison des Cartes aux Entreprises**).

Photo d'identité

récente et ressemblante, tête nue, de face et sur fond uni et clair (format 35 x 45 mm), en noir et blanc ou en couleur, (les photos reproduites par scanner ou résultant de photocopie ne sont pas acceptées) ; Pour voir les critères d'acceptation d'une photo [\[HYPERLINK "plaquette_photos%20gouv.pdf"\]](#)

Signature

correcte : au stylo noir, pointe pas trop fine et sans déborder du cadre interne

Règlement

du droit d'usage :

- Pour les entreprises sous contrat : le numéro de contrat de services, le cachet de l'entreprise et signature du gestionnaire
- Pour les particuliers et/ou entreprises n'ayant pas souscrit au contrat : un chèque au tarif en vigueur à la date de la demande (cachet de la poste faisant foi)

NOUVEAU : Les conducteurs ayant réussi l'examen du permis de conduire C ou D et n'ayant pas le permis définitif peuvent effectuer leur demande de carte conducteur

Un dossier de demande de carte d'entreprise complet et valide, c'est...

Dossier de demande

dûment complété, disponible en [HYPERLINK "http://www.chronoservices.fr/spip.php?article49"](http://www.chronoservices.fr/spip.php?article49) sur notre site [HYPERLINK "http://www.chronoservices.fr/"](http://www.chronoservices.fr/) ou en Cerfa sur simple demande auprès de :

Chronoservices
Centre de gestion
BP 10061
59502 Douai cedex
Tél. : 0821 20 30 31
Fax : 03 27 08 06 49

K-bis

Joindre une photocopie d'extrait K-bis (de moins de trois mois) ou un extrait du répertoire SIRENE pour les collectivités.

Le gestionnaire

Remplir les coordonnées du gestionnaire de cartes en conformité avec celui désigné dans le contrat de services si existence d'un contrat.

Nombre de carte

Dans la case « nombre de cartes demandées », ne noter que le nombre de cartes entreprises souhaitées
Ne surtout pas globaliser avec les demandes de cartes conducteurs

Règlement

du droit d'usage :

- pour les entreprises sous contrat : le numéro de contrat de services, le cachet de l'entreprise et signature du gestionnaire
- pour les entreprises n'ayant pas souscrit au contrat : un chèque au tarif en vigueur à la date de l'envoi de la demande (cachet de La Poste faisant foi)

Tarif de la carte applicable au 1^{er} janvier 2009 : 52,68€ HT, soit 63,00 € TTC